

## France : un nouveau arrêté pour faire face aux pénuries en professionnels de santé

Compte Test - 2026-05-18 18:14:29 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Le gouvernement français a engagé un changement important dans la régulation des études de santé avec l'arrêté du 7 mai 2026, publié au Journal officiel le 14 mai. Ce texte remet en question la manière dont sont définis les objectifs nationaux de formation en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Désormais, ces objectifs ne sont plus considérés comme des limites implicites, mais comme des « seuils minimaux ». Les universités pourront donc augmenter plus facilement leurs capacités d'accueil si elles disposent des moyens nécessaires. Cette évolution marque une rupture avec des décennies de politique restrictive héritée du numerus clausus. Même après sa suppression officielle en 2020, les capacités de formation restaient fortement encadrées. Avec cette réforme, la logique change progressivement, ce qui permettra d'augmenter les effectifs lorsque les besoins des territoires l'exigent. Cette décision intervient dans un contexte de fortes tensions démographiques dans les officines françaises. De nombreuses pharmacies rencontrent des difficultés de recrutement, notamment dans les zones rurales et périurbaines. Certains titulaires peinent à trouver des pharmaciens adjoints et réduisent parfois leurs horaires d'ouverture faute de personnel. Parallèlement, les missions des pharmaciens se multiplient avec la vaccination, la prévention, le suivi des maladies chroniques, les renouvellements d'ordonnances ou encore la téléconsultation assistée. L'officine joue ainsi un rôle de plus en plus central dans les soins de proximité.

Le gouvernement souhaite donc éviter qu'un cadre réglementaire trop rigide empêche l'augmentation future du nombre de pharmaciens formés. Toutefois, cette réforme ne garantit pas automatiquement une hausse rapide des effectifs étudiants. Les universités restent limitées par leurs ressources pédagogiques, le nombre d'enseignants disponibles, les possibilités de stage et les capacités hospitalières. Plusieurs facultés alertent déjà sur leurs difficultés d'encadrement et craignent une augmentation des effectifs sans financements supplémentaires. Le dossier révèle également un paradoxe. Malgré les tensions sur le marché du travail, certaines facultés de pharmacie peinent encore à pourvoir toutes leurs places. Des centaines de postes sont restés vacants ces dernières années, même si leur nombre diminue progressivement. Cette situation montre que le problème ne concerne pas uniquement les quotas, mais aussi l'attractivité de la filière pharmaceutique. À travers cette réforme, le gouvernement affiche une stratégie plus large visant à renforcer les professions de santé de proximité afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins. Pour les facultés de pharmacie comme pour les officines, les conséquences de cette nouvelle politique pourraient se faire sentir pendant de nombreuses années.